Th. Dubois, directeur du conservatoire de Paris, et le compositeur G. Pierné, y viendront diriger leurs œuvres. Camminade, l'auteur si estimé de tant d'œuvres exquises, y apportera également son précieux concours. On compte aussi sur la présence de M. Lenepveu, de l'Institut, l'auteur de « Velléda » et de « Jeanne d'Arc ».

Comme artistes, citons en particulier le grand violoniste belge Thomson et Mlle M. Garnier de l'Opéra-Comique.

L'organisation de ces concerts dont les baigneurs seront favorisés, est due au nouveau directeur du Casino de Blankenberghe, M. Henri de Loose, qui dirige, avec un talent incontesté, la Société de musique de Tournai et que le gouvernement français a honoré de la rosette de l'instruction publique, pour avoir donné près de cent concerts, convaincus en majeure partie à l'Ecole française.

TRIBUNAUX

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 10 juin 1897.* — L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de MM. Duthoy, greffier et Buns, huissier-audiencier ; M. Chapé, commissaire de police, occupe le siège du ministère public.

Parmi les affaires inscrites au rôle, bien peu présentent de l'intérêt.

C'est d'abord l'interminable défilé des propriétaires de chiens coupables — pas les chiens, les propriétaires — d'avoir contrevenu à l'arrêté municipal défendant la divagation des toutous sur la voie publique.

Pendant une demi-heure, l'audience présente l'aspect le plus monotone qu'on puisse imaginer.

L'huissier, de sa forte voix, appelle : « X... Auguste ».

L'inculpé approche de la barre.

Le juge de paix. — Vous reconnaissez la contravention ?»

L'inculpé. — « Oui, Monsieur le juge. »

Le juge de paix. — « Un franc d'amende. »

L'huissier, s'adressant à l'inculpé. — « C'est bien, vous pouvez vous retirer. »

Cette scène qui n'a rien de bien intéressant se renouvelle une vingtaine de fois.

On comprend que depuis que ces sortes d'affaires prennent la moitié des audiences, les curieux soient de moins en moins nombreux.

Les disciples de Bacchus comparaissent ensuite devant le tribunal. La plupart sont des *habitués qu'on revoit régulièrement.*

A leur mine honteuse, on reconnaît facilement les ivrogues d'occasion. Leur attitude gênée est curieuse à examiner.

Leur défense est, à peu de chose près, toujours la même : « Je n'étais pas soûl, M. le juge, j'étais seulement un peu pris de boisson. Je ne bois jamais... et il suffit d'un petit verre pour me mettre dedans. »

M. le Juge de Paix. — « Pourquoi, si vous n'étiez pas ivre, avez-vous injurié l'agent de police, qui vous a dressé procès-verbal ? »

L'inculpé. — Injurier un agent ! c'est impossible, M. le juge. Je respecte trop la police, pour faire cela, ou alors il a fallu que je sois « *vraiment pleu.* »

Les récidivistes sont condamnés à des amendes de cinq francs, les autres à des amendes de un franc.

La fin de l'audience est entièrement occupée par une affaire de violences légères.

Un jeune homme, violent, qui dans un moment de colère, a frappé une femme, en réfléchir durant une journée dans une prison, sur les inconvénients d'un caractère emporté.

L'audience est levée à 11 heures.

PETITE CORRESPONDANCE

Un marcheur. — Onze cents mètres.

Louis D. — Aucun inconvénient.

P. D. — Adressez-vous à une agence maritime.

NORD

Emprunt du département du Nord. — La Chambre vient d'être saisie d'un projet de loi tendant à autoriser le département du Nord à s'imposer extraordinairement, pendant l'année 1898, deux centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pour en effecter le produit au paiement de diverses dépenses d'intérêt départemental.

Les cambrioleurs à Dunkerque. — L'avant-dernière nuit des voleurs ont réussi à perforer un des contrevents de la bijouterie Manche, près la place de Rosendaël. Ils ont enlevé des bijoux pour une somme assez ronde. Certains indices permettent d'espérer la prompte arrestation des coupables.

PAS-DE-CALAIS

L'assemblée régionale des cercles catholiques ouvriers à St-Omer. — Hier matin, jeudi, a eu lieu, à St-Omer, l'ouverture de l'assemblée générale de l'œuvre des cercles catholiques ouvriers. A huit heures, M l'abbé Hermant, curé de St-Denis, remplaçant M. l'Archiprêtre, a célébré la messe dans la chapelle du cercle, rue Taviel. Le Révérend Père du Lac, aumônier de l'œuvre, a prononcé une allocution.

A neuf heures s'est ouverte dans l'une des salles du cercle la séance de travail. M. Martin de Tour avait pris la présidence en l'absence de M. de la Guillonnière, empêché; il a dirigé les travaux avec une autorité et une compétence remarquables. Différents rapports ont été lus.

A deux heures de l'après-midi, M. l'amiral Mathieu a donné une étude très approfondie et très intéressante sur les œuvres des marins.

A cinq heures, un salut solennel a été chanté.

Une instruction a été donnée par le Révérend Père du Lac : aujourd'hui seconde réunion rue Taviel.

UN ASSASSINAT A RETHUNE.—Le nommé Emile Maurissier, âgé de 59 ans, demeurant à Essars, a été trouvé assassiné ce matin dans un champ à 150 mètres de sa maison.

Le parquet s'est rendu à Essars avec les gendarmes, mais jusqu'ici on n'a aucun indice mettant sur la trace des assassins. Le vol paraît avoir été le mobile du crime.

Trois individus arrêtés ce matin viennent d'être relâchés.

Chapeaux pour dames : GALERIES LILLOISES.
41046—42313

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEMAIHIEU-ROSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Césarine-Joseph ROSE, décédée à Roubaix, le 10 juin 1897, dans sa 43e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le samedi 12 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-de-Ville, à 3 heures 3/4.

Les amis et connaissances de la famille PARIS-ROBBE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Edmond PARIS, employé de commerce, décédé à Tourcoing, le 9 juin 1897, dans sa 32e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles des Morts qui seront chantées le vendredi 11 courant, à 6 heures 1/2 du soir, et aux Convoi et Service qui auront lieu le samedi 12 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Calais, n° 56, à 8 heures 3/4.

BELGIQUE

A FLÉNU. — *Terrible accident de mine.* — **Un mort. — Deux blessés.** — Mons, 10 juin. — Un épouvantable accident est arrivé au puits Sainte-Henriette de la Société des Produits à Flénu.

A l'étage de 1,150 mètres s'est produit un dégagement instantané de *grisou*. Les trois ouvriers qui se trouvaient dans la taille où l'éboulement se produisit, furent ensevelis sous les décombres. Un d'entre eux, Jean-Baptiste Daix, d'Eugies, fut retrouvé mort par asphyxie.

Les deux autres, Emile Daix, frère de Jean-Baptiste et Louis Siraux, de Quaregnon, furent retirés horriblement blessés. Leur état est désespéré.

Dans la commune, le bruit s'était répandu qu'un coup de grisou avait eu lieu, et l'on vit les habitants affolés se précipiter vers le charbonnage.

A la Chambre. — Jeudi, la Chambre a discuté le budget des travaux publics.

Vingt-deux orateurs ont présenté des observations et les vingt autres inscrits ont cru pouvoir sacrifier leurs discours.

M. de Lantsheere a critiqué l'arcade du Parc du Cinquantenaire.

M. De Bruyn lui a répondu en prenant la défense des travaux de l'Exposition.

M. Hubert a entretenu ses collègues des travaux [illegible] res à l'épuration des eaux de l'Espierre.

La reine et la princesse Clémentine. — [illegible] jeudi pour Spa où elles passeront l'été dans la [illegible] villa que la reine y a acquise il y a deux ans.

Cela ne les empêchera pas de venir de temps [illegible] une visite à l'Exposition de Bruxelles.

L'affaire d'empoisonnement d'Ostende. — Le témoignage. — De notre correspondant d'O[illegible] parquet a appris qu'une dame qui tient un [illegible] Ostende, Mme Andou, a refusé, il y a deux ans, [illegible] l'émétique à M. Vanderauwera. Or, l'antipsole et [illegible] mique des viscères ont révélé que c'est au moyen [illegible] absorbé à petites doses, pendant longtemps, que [illegible] rauwera aurait été empoisonné. La science médica[illegible] encore une fois gravement en défaut dans cette af[illegible] medecins qui soignaient Mme Vanderauwera avaient [illegible] attribué la mort de celle-ci à un cancer de l'estomac. L'a[illegible] prouvé qu'il n'y avait pas de cancer du tout.

Mme Andou a fourni, outre le grave témoignage dont [illegible] venons de parler, un autre qui a son importance. Vers la me[illegible] me époque où M. Vanderauwera lui faisait la commande d'émétique, une dame bien connue à Ostende lui faisait demander du curare pour nettoyer, disait elle, des pièces d'argenterie. Mme Andou n'en avait pas en magasin : elle écrivit à un de ses fournisseurs de lui en envoyer ; le fournisseur lui conseilla de ne pas délivrer de curare, ce qu'elle fit.

Y aurait-il correlation entre la commande d'émétique et celle de curare, qui est, on le sait, un des plus terribles poisons qui existent ?

L'enquête se poursuit activement.

Le parquet ne parvient pas, paraît-il, à découvrir le mobile duquel aurait obéi M. Vanderauwera. On a dit que Mme Vanderauwera était assurée sur la vie au profit de son mari : cela n'est pas. On a dit aussi que M. Vanderauwera avait un vif désir de s'unir avec certaine jeune fille ; il serait maintenant avéré que cela n'est pas vrai non plus.

Les usines Baudoux fermées à Charleroi. — Effervescence de la foule. — 1200 ouvriers sur le pavé. — (Dépêche de notre correspondant de Charleroi.) — Tout le pays est en rumeur aujourd'hui jeudi par suite de la nouvelle de la fermeture des verreries Baudoux. Ces verreries, *après avoir acquis une brillante renommée* industrielle pour avoir introduit dans l'industrie verrière belge l'emploi des « fours à bassin », en eurent une plus universelle encore, mais plus tragique, par suite des scènes effrayantes qu's'y déroulèrent lors des troubles d'il y a onze ans; leur incendie et leur *pillage par les émeutiers furent*, en effet, le principal episode des tristes journées d'avril 1886.

Ces terribles événements eurent pour conséquence d'engager M. Baudoux dans toute une série de procès en responsabilité; il réclama notamment des dommages-intérêts considérables à la commune de Jumet, sur le territoire de laquelle ses verreries sont situées.

C'est la perte de ces procès qui l'amena à une situation financière embarrassée, et il a dû déposer son bilan.

L'usine a été fermée ce matin. La gendarmerie l'occupe. Devant les usines se tient une foule où il y a pas mal d'effervescence, vous pensez bien : la fermeture de l'usine met sur le pave 1,200 ouvriers, car c'était la verrerie la plus importante du pays : le total des salaires mensuels s'élève à 100,000 fr. environ. Et du coup, le crédit est coupé partout aux ouvriers.

Une société était en formation pour la reprise de l'usine le 1er juillet. Si M. Baudoux avait pu « tenir » jusque-là, il était sauvé. Malheureusement, la nouvelle société va sans doute se dissoudre, car la reprise se présenterait maintenant pour elle dans des conditions désavantageuses : il s'agirait, en effet, de rallumer les fours éteints et de mettre toute une organisation nouvelle sur pied, au lieu qu'autrement elle trouvait une usine en pleine activité.

Les autorités, qui sont sur les lieux, cherchent à expliquer tout cela à la foule pour l'apaiser.

Un marcheur français, Pierre Robin, est arrivé mercredi à Bruxelles, venant à pied de Paris par Lille.

Robin a déjà fait deux fois le tour de France à pied.

Ce soir, il donne une conférence sur ses voyages.

C'est un jeune homme de 25 ans, natif de Rive-de-Gier. Il a quitté Paris lundi. Demain, vendredi, il repartira pour Anvers, d'où il gagnera la Hollande. Il compte continuer son voyage — toujours à pied » — par l'Allemagne, la Russie, la Sibérie, la Chine. De là il passerait, à bord d'un paquebot, en Amérique

Il espère être rentré en France dans trois ans.

La mort d'un hercule de foire. — Un hercule, connu sous le nom de Raymond, originaire de Gand, vient de mourir subitement au cours d'une de ses représentations, à la foire de Vilvorde.

Il a succombé tandis qu'il se livrait à un de ses exercices favoris : soulever une barque dans laquelle avaient pris place huit personnes.

Une veine de la poitrine s'est rompue, et Raymond s'est affaissé. Il n'a plus vécu que quelques minutes.

Inutile de dire l'émoi parmi les spectateurs.

Bruxelles. — *Les socialistes Lillois coupés par les socialistes de Bruxelles.* — Dimanche soir, la Fanfare socialiste lilloise donnait, sur la Grand'Place, un concert qui obtint beaucoup de succès.

Pour remercier le public de ses applaudissements, les Lillois entonnèrent une vibrante *Brabançonne*. Aussitôt les socialistes bruxellois se mirent à siffler à outrance.

Louvain. — *Le télégramme du Saint-Père au congrès démocratique.* — Le Saint-Père a répondu, dans les termes suivants, au télégramme qu'on lui avait adressé le congrès démocratique de Louvain :

« A M. Arthur Verhaegen, président de la Ligue démocratique belge, Louvain.

» Le Saint-Père, agréant les sentiments exprimés au nom de la Ligue démocratique belge, et ne doutant pas que ses membres veuillent toujours rester dans la complète soumission au Chef de l'Eglise, dont maintenant ils s'honorent à si juste titre envoie de grand cœur la bénédiction apostolique aux nombreux membres de ladite association et à leurs familles.

» M. Card. RAMPOLLA. »

Enghien. — *L'agitation politique.* — L'effervescence politique qui s'était manifestée avec tant de violence il y a quelques jours est loin d'être calmée.

L'agitation s'étend aux villages des environs : à Marcq, Silly, Petit-Enghien, etc. Dans cette dernière localité, un individu a encore été de coups ; il s'est affaissé, perdant du sang en abondance.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Chimay. — *Un sous-chef de gare français qui se pend.* — Lundi après-midi, un jeune pâtre était avec ses vaches dans une pature située sur la lisière du bois de Lompret, lorsqu'il vit, pendu à une branche, un cadavre en pleine décomposition.

Grâce au képi de sous-chef de gare français que portait le suicidé, on reconnut le signalement du sous-chef de station de Givet, que l'on ne retrouvait plus, et qui, d'après plusieurs de ses amis, avait dû prendre la direction de Chimay. En effet, c'était bien lui que l'on avait retrouvé pendu à Lompret. Sa famille, avertie par télégramme, vint le reconnaître le lendemain.

On attribue cette triste fin à des dérangements mentaux.

Alost. — *Une manifestation démocratique chrétienne.* — Dimanche prochain 13 juin, une grande manifestation démocratique chrétienne aura lieu à Alost.

Les amis de M. l'abbé Daens fêteront ce jour-là l'inauguration du nouveau drapeau de la section des secours mutuels des démocrates alostois.

Plusieurs sociétés et groupes de démocrates chrétiens de divers pays ont donné leur adhésion à la démonstration projetée.

Après le cortège, plusieurs meetings auront lieu où MM. Daens, De Backer, De Pelsmaeker, Planquart, etc., prendront la parole.

Tous les orateurs réclameront le changement de la date des élections législatives.

Actuellement, 40,000 ouvriers agricoles, de l'arrondissement d'Alost qui vont faire la moisson en France sont privés de *leur droit de vote !*

Tous ces *Franschmannen* (c'est ainsi qu'on les appelle à Alost), sont des électeurs de M. l'abbé Daens.

Ingelmunster. — *Un violent incendie.* — Mercredi vers neuf heures du soir, un violent incendie a détruit de fond en comble la ferme de M. Jansseu, cultivateur à Vareendael.

Une des filles du fermier qui la première avait aperçu des flammes donna l'alarme, mais l'incendie fit de rapides progrès, rendant tous secours inutiles.

Bientôt, les hangars, la maison d'habitation et la grange ne formaient plus qu'un vaste brasier. Le feu ne tarda pas à se communiquer aux écuries et aux étables où se trouvaient plusieurs chevaux et des bestiaux.

Deux chevaux, un poulain, huit vaches laitières ont péri dans les flammes ainsi que tous les animaux de la basse-cour.

Les pertes considérables sont en partie couvertes par l'assurance.

On ignore la cause du sinistre.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYS-LEZ-LANNOY

Séance du 10 juin.

Le conseil municipal s'est réuni jeudi soir à 5 heures sous la présidence de M. Louis Houtemy, maire.

Tous les conseillers sont présents.

Comptes administratifs du maire. — Le Conseil approuve les comptes administratifs du maire pour l'exercice de 1895 relatifs à la ville et au *bureau de bienfaisance*. Les recettes se sont élevées à 58,095 fr. 24 c. et les dépenses à 54,187 fr. 82 c., d'où un excédent de recettes de 3,907 fr. 42.

Budgets additionnels. — Le Conseil vote ensuite le budget [illegible] qui s'élève à la somme de 3,907 fr. 42 c.

Taxe des chiens. — Le conseil examine ensuite le détail du [illegible] pour 1898.

[illegible] de la Compagnie nouvelle de Tramways de [illegible] Tourcoing. La ville de Lys avait, en date du 23 [illegible] demandé qu'un arrêt fût créé au coin des rues [illegible] Jaumont.

[illegible] répond que c'est impossible et que la dé[illegible] faite à la préfecture.

[illegible] trouve plusieurs taxes irrecouvrables sur les [illegible]

[illegible] demande ensuite que l'on subventionne une [illegible] dont le fils fait vingt-huit jours. — Adopté.

[illegible] ensuite que l'aqueduc de la place sera nettoyé. [illegible] position de l'église, le conseil en parlera à une pro[illegible] car les plans et devis ne sont pas encore ter[illegible]

[illegible] levée à 6 heures et le conseil délibère à huis-clos.

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCQ-EN-BARŒUL

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, vendredi, à six heures, sous la présidence de M. A. Delesalle, maire.

Dix-huit conseillers sont présents. M. Debuchy est nommé secrétaire pour la session.

Après lecture du procès-verbal, adopté à l'unanimité, le Conseil passe à l'ordre du jour.

Question des tramways. — M. le Maire fait donner lecture de la lettre qu'il a écrite au directeur de la Compagnie des Tramways du *département du Nord*; dans cette lettre, il est demandé plusieurs changements à opérer.

M. le Maire fait remarquer qu'il n'a jamais reçu de réponse.

La discussion s'engage au sujet de la direction de la voie, place de la Mairie, à la courbe qui existe actuellement est redressée, *un inconvénient se présente*. Les ramons qui débouchent nombreux de la rue du Risban seraient forcés de faire des écarts très prononcés pour éviter le rail.

Le conseil décide de demander à la Compagnie d'enlever les matériaux adossés en ce moment à l'église.

Comptes et budgets de l'hospice. — M. le Maire donne lecture des principaux articles du budget. Les recettes s'élèvent à 75,847 fr. 46 et les dépenses à 40,008 fr. 07.

L'excédent est de 30,839 fr. 49, il est tenu compte du don de M. Lenoir qui s'élève à 30,000 fr.

Comptes et budgets du bureau de bienfaisance. — Les recettes se montent à 13,551 fr. 5[illegible] et les dépenses à 13,636 fr. 75. Il y a un excédent de dépenses de 9,415 fr. 31. Le résultat du compte 1895 donne un excédent de recettes de 6,266 fr. 65.

Reste donc un excédent de dépenses de 4,131 fr. 66.

M. le Maire fait remarquer que la commission a équilibré difficilement le budget.

Comptes et budgets de fabriques. — Pour la paroisse Saint-Vincent, les recettes s'élèvent à 8,640 fr. 88 et les dépenses à 8,388 fr. 37.

Pour l'église du Pont, les recettes sont de 3,87[illegible] fr. 70 et les dépenses de 3,851 fr.

Compte de gestion du percepteur. — Les recettes s'élèvent à 135,333 fr. 72 et les dépenses à 458,147 fr. 73.

Il y a donc, par suite du résultat du compte précédent, 11,695 fr. 89 d'excédent de recettes.

Le service vicinal se monte à 6,768 fr. 76.

Compte administratif de M. le Maire. — Les recettes s'élèvent à 1,[illegible] et les dépenses à fr. 448,147 f. 73.

Il y a un excédent de recettes de fr. 7,188-99. Le reliquat définitif est de fr. 11,695-89.

M. Fremaux, adjoint, qui a présidé pendant la lecture du rapport administratif, propose au conseil de voter des félicitations à M. le Maire.

Chemin des Sorcières. — Ce chemin est mitoyen entre Marcq et Lille.

Le chemin est classé par Marcq comme chemin rural et par Lille comme vicinal.

M. le Maire ne voit pas d'inconvénient à ce qu'on le dénomme chemin vicinal.

Eclairage de la rue du Quai. — M. le Maire engage le Conseil à demander à la compagnie du gaz la canalisation de la rue.

Le Conseil adopte cette proposition et vote l'éclairage de la rue du Quai.

Tarif des tramways. — M. le Maire constate que le tarif est très élevé : autrefois, au temps des omnibus, on conduisait les voyageurs de la place de Marcq à la place de Lille pour 0,30. Tandis que maintenant on paye 0,50 de la place à la porte de Gand seulement.

De plus, le tarif est relativement plus élevé pour Marcq que pour La Madeleine.

Le Conseil émet les vœux que le tarif soit changé et que les voies soient bien entretenues et arrosées souvent.

Monument du cimetière. — Les entrepreneurs ont demandé trois mois pour la construction du monument. Il sera érigé pour le mois de septembre.

Il y a donc lieu de s'occuper dès maintenant de l'inauguration.

M. le Maire dit qu'il ne serait pas mauvais de faire une souscription.

M. Gary demande quel est le but de cette souscription.

M. Adrien répond qu'elle serait affectée à l'organisation d'une fête à laquelle toute la commune participerait. Il propose de nommer une commission composée des conseillers et de délégués des sociétés de la commune.

M. le Maire engage les conseillers à mûrir cette idée afin de la discuter à la prochaine réunion.

Règlement de police. — M. le Maire prie la commission des finances de se réunir pour examiner ce règlement.

M. le Maire engage le conseil à s'ajourner.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUSCRON

Le conseil communal s'est réuni vendredi à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Floris Mullez, bourgmestre.

Etaient présents : MM. C. Busschaert, C. Hollebecq, échevins, L. Crombeke, Auguste Labarre, D. De Buë, J. Deschutter et E. Vanfaugenhove, membres.

M. L. Coulon, secrétaire communal donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 mai dernier. La rédaction en est adoptée.

Bienfaisance. — Après s'être occupé des compte et budget du bureau de bienfaisance, le conseil en remet l'approbation définitive à la prochaine séance.

M. le Président émet diverses considérations au sujet de la situation critique de nos finances communales résultant de la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique.

Chaque année, les secours que notre bureau de bienfaisance se voit obligé d'accorder aux indigents, augmentent dans des proportions extraordinaires, et une des causes principales de cette aggravation annuelle, vraiment inquiétante, réside dans l'immigration continuelle vers la frontière, et surtout en notre ville, des ouvriers indigents de l'intérieur des Flandres; ces familles viennent se fixer à l'extrême frontière pour aller travailler à Tourcoing ou à Roubaix. Elles tombent tôt ou tard à charge de notre administration charitable soit par suite du manque de travail, soit par suite de maladies. Depuis quelques années surtout, cet exode a pris un développement considérable; c'est ainsi que notre population qui était de 13,765 habitants, lors du recensement de 1890, atteignait au 31 décembre dernier 17,292 âmes; mais cette augmentation anormale de la population a encore d'autres causes. Notre ville, située à quelques kilomètres seulement des centres industriels de Roubaix et de Tourcoing, qui comptent ensemble près de 200,000 habitants et dont la majeure partie des ouvriers est flamande, est toute désignée comme lieu de refuge aux familles belges qui habitent ces villes et qui ne parviennent pas à y être secourues. Ces indigents viennent chez nous parce qu'ils peuvent se rendre néanmoins tous les jours à leur travail en France.

Par suite de la suppression du domicile de secours tous ces indigents qui sont complètement étrangers à Mouscron, tombent à notre charge par le seul fait de leur habitation sur notre territoire; aussi notre ville doit-elle majorer annuellement le subside qu'elle alloue au bureau de bienfaisance pour subvenir à l'insuffisance de ses ressources ; ce subside qui était de 13,000 francs en 1890 est actuellement triplé et s'élève à 35,000 francs. Ce chiffre lui-même est déjà, à l'heure présente, reconnu insuffisant.

Telles sont les conséquences pour notre ville des restrictions apportées au droit de recours par la loi du 27 décembre 1891.

Sous le régime de la loi du 15 mars 1876, nos administrations caritables et hospitalières avaient à réclamer chaque année le remboursement de plus de 15,000 francs de secours accordés à des indigents ayant leur domicile de secours dans des communes étrangères : cette somme qui, actuellement, s'élèverait certainement à plus de 25,000 francs si la loi n'avait pas été modifiée, est réduite à 1,500 francs environ; cette perte énorme n'est pas compensée par la diminution des secours remboursables alloués à l'étranger à des personnes dont la charge nous incombe, car très peu d'ouvriers de notre ville vont habiter l'intérieur du pays, et les secours accordés à nos indigents dans les communes étrangères n'ont jamais atteint la somme de 1,000 francs par an.

Notre ville se trouve donc dans une situation tout à fait exceptionnelle au point de vue de l'application de la loi sur l'assistance publique, situation qui doit fatalement amener dans quelques années la ruine complète de nos finances.

Il y a donc lieu d'insister pour que le gouvernement y apporte promptement remède, en assurant une plus juste distribution des charges de l'assistance publique, spécialement en ce qui concerne les localités frontières.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil décide qu'une députation se rendra au Ministère après la reddition du compte de la bienfaisance de 1896, à l'effet d'y exposer la *situation actuelle* et d'obtenir par n'importe quel *moyen un remède* à cet état de choses.

Taxes de pavages et d'égouts. — M. le Président rappelle au Conseil qu'en séance du 7 mai dernier, il a été donné connaissance d'un règlement élaboré par le collège échevinal d'ouvrir une taxe de pavage et d'une taxe *d'égouts à charge des riverains*. Le Conseil a chargé le collège échevinal d'ouvrir une information de commodo et incommodo au sujet de ces taxes.

L'enquête relative à la taxe sur les égouts, pour ce qui concerne les rues de Tournai et de la Station, a donné lieu à des observations pour et contre. Aucune réclamation n'a été produite contre la taxe de pavage.

Le Conseil a donc à décider maintenant si ce règlement présenté peut être voté sans modification.

Le secrétaire en donne une seconde lecture.

Ce projet de règlement est mis aux voix et approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il sera soumis à l'approbation des autorités supérieures en conformité des dispositions de l'article 76 de la loi communale.

La séance publique est levée à 8 heures 1/4.

VARIÉTÉS

La Cage aux Lions

Dans la longue rue populeuse où des baraques, un charlatan, des chevaux de bois signalaient à chaque carrefour l'approche de la fête, la victoria filait, au roulement doux des roues caoutchoutées. Le buste droit dans sa robe de foulard bleu — une merveille de simplicité ruineuse — miss Léa Weisrock laissait tomber sur sa voisine, Mme Dorange, et sur les deux jeunes gens assis en face d'elle, sur les hautes livrées prune à boutons d'acier du cocher et du valet de pied, sur le ciel clair, les maisons, les trottoirs, son éternel regard d'ennui.

D'admirables yeux sous un front lisse et des cheveux en broussaille d'or. Des yeux doux, vivants, mobiles, qui avaient l'éclat de diamants noirs, dans la neige du teint. Mais toujours cette expression désenchantée... Un nez fin, aux narines frémissantes; une bouche spirituelle, pincée aussi d'un imperceptible pli de railterie et d'amertume.

Miss Léa Weisrock était affligée d'un réel malheur: elle était colossalement riche. Fille d'un marchand de pétrole, elle avait quitté New-York l'automne dernier, traversé l'Italie, et depuis quatre mois habitait Paris. Vingt-deux ans, intelligente, elle trainait toujours après elle, de ville en ville, ce lourd boulet, soixante millions de fortune personnelle. Les joies de l'esprit, on s'en lasse vite, quand on est femme, jeune, jolie, et qu'on aspire aux joies du cœur. Mais le moyen, avec soixante millions de dot, de croire au respect, au dévouement, à l'amour véritable, spontané, désintéressé ? L'argent stérilise. Miss Léa Weisrock avait ce ridicule touchant : elle voulait être aimée pour elle-même, et désespérait de l'être.

Un rire extasié la tira de sa songerie. A petits gloussements, son chaperon, Mme Dorange, savourait une plaisanterie spirituelle, lancée par Jubert. L'Américaine, d'un bref coup d'œil, dévisagea ses compagnons. Il était insupportable, ce Jubert ! Avec son air de fouine, sa moustache hérissée au petit fer, ses faux-cols en porcelaine, son irréprochable *raie*, elle ne pouvait le souffrir. Etait-ce la peine, parce qu'il était joué dans deux théâtres à la fois — oui, sans doute, de l'esprit, du talent — de le considérer comme une sorte de prodige, un oracle mondain ? Et cette façon de faire un sort à chacun de ses mots ! Trop prétentieux, décidément. Un amuseur, rien de plus.

A côté de lui, Jacques Mony, si simple, si fruste même qu'il paraît, était autrement intéressant. Une figure, ce Mony ! Léa contemplait sans déplaisir l'énergique profil, les yeux de volonté, perdus pour l'instant dans un court rêve intérieur. De son récent voyage d'exploration dans l'Afrique Equatoriale, suivi en qualité de correspondant d'un journal anglais, le jeune homme gardait une décision, du calme, une maturité. Chacun de ses gestes, lents et rares, donnait une impression de force contenue.

Présenté à Léa chez Mme Dorange, dont le salon, très parisien, était à l'affût de toutes les célébrités, il avait plu, de prime abord. Elle se prêtait au flirt, nonchalante. Mais, dès les premiers jours, elle s'émouvait de rencontrer en Mony de la franchise et du cœur. Et, sans se départir encore de sa morgue, elle s'était surprise, déjà, à ressentir une espèce de trouble en songeant à lui. Cette fois, elle rougit, puis, avec un invisible haussement d'épaules :

— Bah ! se dit-elle, sceptique. Il est comme les autres. L'argent !...

***

Place de la Nation. La foire aux pains d'épices. La victoria stoppait. D'un saut, le grand laquais, basques voltigeantes sur la culotte blanche et les bottes à revers, surgit, immobile, près du marchepied. Les deux femmes descendirent. Jubert eut un regard satisfait pour l'attelage, les cobs bais luisants, l'acier des mors, l'impassible dignité du cocher. Même, il sourit dans la glace d'une devanture à l'apparition de son image, tirée à quatre épingles. Léa et Mony s'en aperçurent, amusés de la remarque, complices.

Des baraques de toile verte emplissaient l'immense rond point, et sur les étalages en plein vent, sur les boutiques de nougat aux couleurs inquiétantes, vert pâle et chocolat, les charrettes pleines de noix de coco, les tirs, les bazars, les manèges et les cirques, droites dans l'azur brumeux de la tiède après midi, les hautes colonnes de pierre dressaient leurs fûts jumeaux surmontés de monarques de bronze.

Des montagnes russes, où des bateaux dorés tanguaient en cercle, se signalaient par un extraordinaire tapage d'orgues de Barbarie, un miaulen-ent d'aigres musiques. Encadrant l'entrée, les chevaux en carton doré d'un chevalier-garde, russe bien entendu, et d'un cuirassier français, se cabraient côte à côte, pour la plus *grande* gloire de l'alliance.

— Non, mais ! jeta Jubert, songez à ça, Mony ! Philippe-Auguste, sur sa colonne, rouvrant les yeux... Cette tête !

Une poussière fine prenait à la gorge, avec l'odeur âcre des fritures, le relent de la foule. Partout des boutiques de pains d'épices, où de petits porcs s'alignaient, avec leurs museaux roses, leurs ventres bruns semés d'inscriptions en sucre. Une double file de baraques bordait l'avenue, dans le brouhaha des boniments, des parades à la porte des cirques, les danses de femmes maquillées, vêtues en Loïes Fullers avec des perruques rousses, les appels de clowns, le coup de cloche des théâtres, la fanfare de trompe des ménageries.

Jubert reprit :

— Pezon !... Bidel !...

Et tournant vers miss Léa Weisrock un sourire à la fois respectueux et gouailleur, il ajouta :

— Vous en faites toujours une condition *exp resse*, mademoiselle ?

Elle aquiesça, d'un ton piqué :

— Toujours !

— Diable ! dit-il, simplement.

— Savez-vous ma chère, insinua Mme Dorange, que vous risquez fort de rester *miss* Léa Weisrock toute la vie, avec des exigences pareilles ?... Alors, vrai ? C'est sérieux ? Mais, ma pauvre amie, on ne trouve pas tous les jours un homme qui consente à entrer, comme ça, dans la cage aux lions ! Vous avez beau être très riche, très jolie .. C'est du roman ! Et je doute, pour ma part — n'est-ce pas, Mony ? — qu'il y ait jamais un homme assez cupide, ou assez épris !...

— Bah ! répliqua Mony, d'un ton plaisant, pourquoi pas ? Et dans la bouche du jeune homme, ces mots avaient un accent sérieux qui frappa les deux femmes. Léa dirigea sur lui un bref regard, plein d'une anxieuse curiosité. Avec un sourire simple et brave, il soutint ce regard, d'un air si franc, qu'elle y crut *lire une résolution subite*. Elle en fut touchée au cœur. Ses yeux, d'émotion, cillèrent. Et tous deux, tandis que Jubert et Mme Dorange consultaient les grandes affiches, échangèrent en se pénétrant jusqu'à l'âme, une promesse, un engagement tacites.

— Rien n'est plus simple, déclara Mony, très haut. Notre qu'il n'est ici question ni de cupidité, ni d'amour. C'est la chose la plus naturelle du monde.

— Vous en parlez à votre aise ! railla Jubert. Après vous !

— Tenu ! dit Mony. Demain, à la même heure, j'entrerai dans la cage.

***

Ils pénétrèrent dans une galerie séparée par des halustrades en couloirs parallèles : premières, secondes, troisièmes. Une bâche verte en guise de toit tout du long, des voitures grillées, bout à bout, formaient une succession de cages communiquant entre elles par des cloisons mobiles. En face de la cage centrale, au milieu des troisièmes, la loge des musiciens s'élevait sur un échafaudage. Des cuivres discordants, où, rouges, des hommes en sueur soufflaient, retentirent soudain, afin que le public prit patience. Le repas des animaux s'achevait.

Armés d'une longue barre, les hommes de corvée circulaient devant les grilles. L'un enlevait les os rongés, jetait de la sciure propre dans les cages. L'autre apportait à boire dans un plateau de zinc. Un grand lion, qui avait absorbé en une seconde son quartier de cheval, tournait en cercle sur lui-même, heurtant l'étroit espace de sa queue roide, de son mufle puissant. Une lionne, accroupie encore sur sa proie, la tête de côté, broyait lentement un morceau d'épaule ; elle suivait d'un œil inquiet le manège des gardiens, grognait sourdement lorsqu'ils passaient devant elle, lançait même parfois une patte colère, toutes griffes dehors, avec un cri rauque. Trois hyènes ricanaient sinistrement. Plus loin un couple d'ours blancs se balançait, d'un air idiot, avec monotonie. Une odeur fauve écœurait.

— Franchement, dit Jubert, pari excepté, quel plaisir pouvez-vous trouver dans un endroit semblable ? Cela sent terriblement mauvais ! A l'analyser, d'ailleurs, mesdames, votre plaisir se compose d'éléments malsains. Peur et cruauté, voilà tout. Mais c'est le fond de nous-mêmes .. Vous craignez vaguement n'est-ce pas, qu'un des barreaux rompe, qu'une bête féroce s'échappe... Tableau ! le voilà bien, le petit frisson !... Ou bien vous espérez que le dompteur, enfin, sera mangé. Tant l'homme est lâche et sanguinaire !

— Taisez-vous, monstre ! Vous êtes révoltant, minauda Mme Dorange.

Léa, sans mot dire, regardait la cage centrale, vide maintenant. Elle songeait au drame du lendemain. Mony entrerait, c'était certain. Il l'aimait donc ?.. A la veille de voir son rêve réalisé, elle eut voulu retarder l'exécution d'une telle folie. Et toujours la pensée affreuse revenait : L'argent ! On n'en veut qu'à ton argent !.. Qui sait ce qu'il pensait, au fond, cet homme ? Brave ? A coup sûr ! Amoureux ? Oui, c'était probable... Désintéressé ?.. Cette idée fixe la poursuivait, bien qu'en son cœur un sentiment obscur, né d'elle même, protestât. Elle sentit qu'elle s'attendrissait, réagit. C'était son droit, après tout ; oui, c'était son droit d'exiger, en retour du sac